



Vide-grenier MERCREDI 8 MAI 2024

Bulletin d'inscription

Organisé par la Tirelire des St Albambins afin de **FINANCER LES ACTIVITES SCOLAIRES DES ENFANTS DE ST ALBAN DE MONTBEL**

Parking de la plage du Sougey

Je soussigné(e): Nom Prénom.....

Adresse

CP Ville.....

Tél E-Mail :.....@.....

Titulaire de la pièce d'identité N° :.....: Passeport -Carte d'identité - Permis

Délivrée le : par :

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant ou professionnels

- ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile en cours (Loi du 4 août 2008 modifiant l'article L310-2 du code du commerce)

Conditions de réservation : tarif : 12 € les 3 mètres linéaires dans la limite des places disponibles

Je réserve : x 3 mètres soit un montant total de = € CB ESPECES CHQ

Commentaires libres (ex: paiement commun/emplacement à côté de etc...)

.....

Le dossier de réservation sera transmis selon les modalités suivantes :

--> Par mail : saint.albambins@gmail.com

--> Par courrier postal [277 rue Francois Cachoud 73610 St Alban de Montbel](mailto:277.rue.Francois.Cachoud.73610.St.Alban.de.Montbel)

Les règlements des réservations sont à transmettre :

- En espèces (par courrier)
- Par chèques à l'ordre de LA TIRELIRE DES SAINT ALBAMBINS (par courrier)
- Par paiement bancaire : <https://www.payasso.fr/tirelire/vid-grenier>

L'emplacement ne sera réservé qu'à réception du dossier complet constitué :

- Bulletin d'inscription complété + une pièce d'identité;
- Règlement intérieur daté et signé ;
- Règlement de la réservation de l'emplacement selon les types de paiement acceptés.

Lorsque votre dossier sera complet, un mail de validation vous sera envoyé pour confirmer votre enregistrement.

Pour tout renseignements, merci de nous contacter par mail ou par téléphone :

saint.albambins@gmail.com

07.60.64.36.63

Règlement du Vide-Grenier

1. L'accès au vide-grenier est gratuit pour tous les visiteurs.
2. L'utilisation d'un système de sonorisation individuel n'est pas permise.
3. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration de matériel ou de véhicule.
4. Seuls les membres de l'association organisatrice et les commerçants de la commune sont autorisés à vendre des boissons et de la petite restauration.
5. La vente d'articles neufs et d'animaux est strictement interdite.
6. L'installation des stands se fait entre 7h00 et 9h00 le jour de la manifestation. Les numéros d'emplacement seront attribués sur place. Aucune modification de la disposition des stands n'est autorisée, sauf par les organisateurs. Chaque participant doit apporter son propre matériel.
7. Aucun véhicule ne peut être stationné sur le site du vide-grenier. Les exposants doivent sortir leur véhicule du périmètre une fois le déchargement effectué.
8. Les exposants doivent maintenir leur emplacement propre et le libérer au plus tard à 18h00. Aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux avant 17h00 pour des raisons de sécurité.
9. Les frais de réservation ne seront remboursés qu'en cas d'annulation de l'événement par les organisateurs. En cas de mauvais temps, le vide-grenier se tiendra dans la salle des fêtes François Cachoud à Saint Alban de Montbel. Les exposants auront le choix entre un emplacement intérieur de 2 mètres linéaires ou un remboursement de leur réservation (si annulée 48 heures avant l'événement), ou encore l'installation en extérieur avec leur propre barnum.

En signant, j'accepte les termes et conditions du règlement du vide-grenier.

Fait à Le.....2024

Signature **(précédée de la mention « lu et approuvé »)**



Association loi 1901 La Tirelire des St Albambins inscrite à
la Sous-Préfecture de St Jean de Maurienne N° RNA
W732002353 SIREN 534 662 424